

décision qu'il a rendue, Votre Honneur a jugé que ce n'était pas le cas. Si mes collègues d'en face veulent contester cette décision, ils devraient le faire ailleurs.

M. Boudria: Nous ne contestons pas la décision du Président, voyons! Vous le savez bien!

M. Lewis: Vous voulez savoir si l'opposition aura l'occasion d'examiner le budget des dépenses supplémentaire. Mais bien sûr que oui, quand nous étudierons le budget! Les comités n'ont jamais escamoté l'étude des budgets, que je sache! Je suis sûr que les ministres qui défendront leurs budgets pour 1989-1990 devant les comités seront prêts à discuter de tout crédit obtenu par mandats spéciaux.

Cette question aurait dû être soulevée à la réunion des leaders parlementaires et non à la Chambre. Le Règlement n'est pas en cause, à mon avis. Nous devrions maintenant passer au débat sur la motion du Nouveau Parti démocratique.

M. le Président: Je vais consacrer quelques minutes à cette question.

Je voudrais d'abord rappeler aux députés les commentaires que j'ai faits à ce sujet, il y a déjà plusieurs jours. Les députés voudront peut-être y réfléchir. En voici un extrait qu'on trouve à la page 1179 du hansard:

Bien que les députés puissent se plaindre de ne pas avoir eu l'occasion d'examiner les dépenses en cause avant l'allocation des sommes correspondantes, il résulte de la nature même des mandats spéciaux que l'approbation de la Chambre ne peut être donnée qu'après coup. En ce qui concerne ce grief, le remède résiderait normalement dans le recours aux mécanismes législatifs pour modifier la Loi sur la gestion des finances publiques de manière jugée satisfaisante par la majorité des députés.

Les députés voudront peut-être étudier cette citation.

Ensuite, je n'ai pas le droit de renvoyer cette question au comité.

Enfin, les deux côtés voudront peut-être discuter de la question et informer la présidence que ce qui semble être la principale demande de l'opposition a été acceptée par le gouvernement. Ce n'est évidemment qu'une hypothèse.

En tout cas, j'étudierai la question. Je sais qu'elle préoccupe le député de Kingston et les Îles (M. Milliken) et le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria)

Nous devrions maintenant entamer le débat.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque brièvement le Règlement.

M. le Président: Je voudrais rappeler aux députés que, pour ce rappel au Règlement, ils utilisent le temps alloué au débat.

M. Boudria: Monsieur le Président, je veux simplement préciser, au nom de mon collègue, que nous ne cherchons d'aucune façon à mettre en question la décision rendue par le Président au début de la semaine sur la question de privilège. Je voulais clarifier la chose.

M. le Président: Je remercie le député. Je comprends cela, et je comprends aussi l'argumentation. A mon avis, il serait utile que les députés prennent connaissance de cette décision.

De toute façon, j'étudierai la question. Toutefois, maintenant, pour être juste envers le Nouveau Parti démocratique, nous devrions poursuivre le débat.

• (1520)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ENVIRONNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Broadbent: Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir failli à la tâche d'assurer à tous les Canadiens la justice et l'égalité et de ne pas avoir fait de la protection de l'environnement une priorité.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur cette journée de l'opposition où, je pense, on parle d'environnement. Vous me permettez, au départ, monsieur le Président, de lire la motion de l'opposition pour la journée de débat d'aujourd'hui.

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir failli à la tâche d'assurer à tous les Canadiens la justice et l'égalité et de ne pas avoir fait de la protection de l'environnement une priorité.

Monsieur le Président, je trouve malheureux qu'un chef de l'opposition, même si ce n'est pas l'Opposition officielle, présente une motion à la Chambre pour une journée d'opposition, une motion aussi vague, aussi imprécise, aussi sans fondement et sans fond, et qu'on prenne une journée de cette Chambre pour discuter